



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 août 2009**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

Absences motivées : Jim Miron et Michel Pratte

- | | |
|-------------|--|
| 2009-08-235 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h32, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2009.</p> |
| 2009-08-236 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2009, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2009-08-237 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUILLET 2009</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 juillet 2009.</p> |
| 2009-08-238 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2009 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2009-08)

2009-08-239

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2009 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716. (liste numéro C-2009-08)

2009-08-240

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2009

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2009 conformément au Règlement numéro 716.

2009-08-241

SUJET: AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE CONGÉ SANS SOLDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET TRÉSORIÈRE

Considérant les recommandations de la direction générale;

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 3 août 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par Monsieur le maire, Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente autorisant la prise d'un congé sans solde, à compter du 16 août 2009 d'une durée maximale de douze (12) mois par madame Céline Bussières.



Ville de **PINCOURT**

2009-08-242

SUJET: NOMINATION DE MADAME NATHALIE BOISVERT AU POSTE DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Considérant les recommandations de la direction générale;

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 3 août 2009, il est

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Nathalie Boisvert au poste de directrice par intérim des Services administratifs et financiers et trésorière par intérim à compter du 17 août 2009.

D'autoriser le maire, monsieur le Maire Michel Kandyba, le président de la commission administrative, monsieur Stéphane Boyer, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat de travail de Madame Boisvert.

D'autoriser l'ajustement salarial en fonction du niveau d'entrée de l'échelon 3 de la grille salariale des cadres de la Ville de Pincourt à compter du 17 août 2009.

2009-08-243

SUJET: EMBAUCHE D'UN(E) CHEF DE DIVISION TRÉSORERIE PAR INTÉRIM

Considérant les recommandations de la direction générale;

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 3 août 2009, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la direction générale à procéder au recrutement d'un ou une chef de Division trésorerie par intérim.

D'autoriser l'embauche par la direction générale du chef de division trésorerie par intérim, suivant validation auprès d'une commission permanente du conseil, pour une durée maximale de douze (12) mois et selon la politique et la grille salariale des cadres en vigueur.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-08-244 SUJET: MANDAT DE RECHERCHE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSIONNEL(LE) EN GÉNIE CIVIL
- Considérant l'approbation du mandat en commission ad-hoc le 3 août 2009, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'octroi du contrat de recherche pour le recrutement d'un(e) professionnel(le) en génie civil auprès de St-Amour et associés au montant ne dépassant pas la somme de 13 000\$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-994.
- 2009-08-245 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2009 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.
- 2009-08-246 SUJET: AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET FIMR 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien, de la Ville de Pincourt, à présenter une demande d'aide supplémentaire dans le cadre du volet FIMR 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.
- 2009-08-247 SUJET : MODIFICATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT NO 05697 001 DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'autoriser la modification du Régime de retraite des employés de la Ville de Pincourt No 05697 001 de l'Industrielle Alliance.

D'autoriser le directeur général et la trésorière par intérim à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2009-08-248

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 003 600\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2009

Considérant qu'une affectation aux activités financières de 1 003 600\$ du surplus accumulé avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 003 600\$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2009.

2009-08-249

SUJET : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES LAURENTIDES-OUTAOUAIS

Considérant que la municipalité de Pincourt a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Municipalités Locales I et que celle-ci vient à échéance le 1^{er} décembre 2009;

Considérant les avantages de constituer un nouveau regroupement incluant plus de municipalités dont le nom sera le regroupement Laurentides - Outaouais;

Considérant les avantages pour la municipalité de Pincourt de participer à un tel regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise(s) collective(s);

Considérant qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2014;

Considérant qu'il y a lieu de mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir comme mandataire, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans.

De verser un montant annuel correspondant à un pourcent (1%) du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000\$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants sont déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la municipalité de Pincourt des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise.

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente inter-municipale relative au regroupement d'assurances de dommages.

2009-08-250

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 30 juillet 2009 en tout ou en partie.

2009-08-251

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 360 000\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LA CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA BAIE DAOUST ET PARC BELLEVUE EN UN PARC RIVERAIN

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'affecter un montant de 360 000\$ du surplus accumulé non affecté pour financer la contribution de la ville pour le projet de réaménagement du Parc de la Baie Daoust et Parc Bellevue en un Parc Riverain.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Communauté Métropolitaine de Montréal.

2009-08-252

SUJET: AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR LES FÊTES DU 50^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'augmentation de la réserve pour les Fêtes du 50^{ième} Anniversaire de la Ville de Pincourt pour un montant de 25 000\$ à même le surplus non affecté.

2009-08-253

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 2 juillet 2009

2009-08-254

SUJET: APPUI À LA RÉOLUTION N^O 09/07/301 DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la résolution n^o 09/07/301 de Ville de l'Île-Perrot intitulée « Mise à niveau de la chaussée sur le boulevard Don-Quichotte ».



Ville de **PINCOURT**

2009-08-255

SUJET: APPUI À LA RÉOLUTION N^o 09/07/278 DE VILLE DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la résolution n^o 09/07/278 de Ville de l'Île-Perrot intitulée « Nouvelle gare sur l'Île-Perrot ».

2009-08-256

SUJET: LICENCE DE DROITS D'UTILISATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - MAMROT

CONSIDÉRANT que le Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a réalisé la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés à partir des données du rôle d'évaluation foncière de la Ville transmises au Ministère en vertu de la « Loi sur la fiscalité municipale »;

CONSIDÉRANT que le MAMROT favorise, par SIGAT, l'échange et le partage d'information géographique entre les partenaires, soit : les organismes municipaux et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que le MAMROT rend accessible, par entente, à ses partenaires la base de données des rôles d'évaluation foncière géoréférencés;

CONSIDÉRANT que la Ville est titulaire des droits d'auteur du rôle d'évaluation foncière de son territoire et de l'information géographique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, M. Michel Kandyba, et la greffière, M^{me} Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville, la « Licence de droits d'utilisation du rôle d'évaluation foncière » entre le Ministre des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la Ville de Pincourt.

2009-08-257

SUJET: MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2009

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De modifier le calendrier des séances du conseil pour changer la date de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2009 par le « 1^{er} octobre 2009 », le tout selon l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

2009-08-258

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-2 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES H1-09 ET MN6-01

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 780-2, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-2 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- permettre dans la zone H1-09 l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale en rangée;
- permettre dans la zone H1-09 l'habitation de la classe d'usages h1 unifamiliale jumelée;
- modifier la délimitation de la zone MN6-01.

2009-08-259

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 801 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 801, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 801 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

2009-08-260

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DU DÉCANTEUR N^o 1 À L'USINE D'ÉPURATION

Considérant l'approbation de la Commission administrative du 3 août 2009, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi de contrat à la compagnie J.R. Mécanique Ltée pour effectuer le remplacement du joint d'étanchéité du décanteur n^o 1 à l'usine d'épuration pour un montant de 7 000\$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-531.



Ville de **PINCOURT**

2009-08-261

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AOÛT 2009

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la facture d'honoraires suivante :

A) CDGU INC.

Pour le projet GEN-2009-304-01, la somme de 19 470,94 \$ pour le décompte progressif n° 2, représentant le paiement de la facture no 069-069-05b, pour les honoraires dans le projet d'aménagement du parc Bellevue.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2009-08-262

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE, PHASE 1

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres tels que déposés pour les services professionnels de génie pour les travaux de mise à niveau de l'usine, phase 1 – projet spécial n° GEN-2008-312.

2009-08-263

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE GÉNIE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE, PHASE 1

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur Hans-Gabriel Christoph, directeur des Services techniques, soit nommé secrétaire du comité de sélection de l'appel d'offres pour les services professionnels de génie pour les travaux de mise à niveau de l'usine, phase 1 – projet spécial n° GEN-2008-312.

Que monsieur Michel Perrier, directeur général, monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et des Services communautaires, monsieur Jean-Marc Guy, chef de Division entretien et monsieur Jacques Boivin, surintendant de l'usine d'épuration soient nommés à titre de membres dudit comité.



Ville de **PINCOURT**

- 2009-08-264
- SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N^o 2009-07-225 « DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR DES SERVICES DE GÉNIE DANS LE PROJET DE L'AVENUE LUSSIER, DE LA 7^{IE}ME AVENUE ET DU BOULEVARD CARDINAL-LÉGER »
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution n^o 2009-07-225 en changeant le mot « réservé » pour les mots « non réservé » à la première ligne du titre et du dernier paragraphe.
- 2009-08-265
- SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N^o 2009-07-226 « DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ENSEIGNES POUR L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LORETTE »
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution n^o 2009-07-226 en changeant le mot « réservé » pour les mots « non réservé » à la première ligne du titre et du dernier paragraphe.
- 2009-08-266
- Amendée par
Résolution n^o
2009-09-304
- SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LA NUMÉRISATION AUTOCAD DES PLANS EXISTANTS DE L'USINE D'ÉPURATION
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'octroyer le contrat à Genivar société en commandite pour la numérisation AutoCAD des plans existants de l'usine d'épuration pour un montant maximum de 22 000\$, taxes en sus – projet spécial n^o GEN-2008-312.
- Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-400-10-036.
- 2009-08-267
- Amendée par
Résolution n^o
2009-09-304
- SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR EFFECTUER LES RELEVÉS DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE L'USINE D'ÉPURATION
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ
- D'octroyer le contrat à Genivar société en commandite pour effectuer les relevés des installations existantes de l'usine d'épuration pour un montant maximum de 22 000\$, taxes en sus – projet spécial n^o GEN-2008-312.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-400-10-036.

2009-08-268 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION N^o 2009-07-224
« PAIEMENTS MENSUELS – JUILLET 2009 »

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n^o 2009-07-224 en changeant le chiffre « 2 » pour le chiffre « 1 » dans le numéro du projet à la première ligne du deuxième paragraphe et en changeant le poste budgétaire « 02-401-10-411 » pour le poste budgétaire « 22-700-10-045 ».

2009-08-269 SUJET: DÉROGATION MINEURE – 33, BOIS-SOLEIL (LOT 1 721 059)

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 783 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge latérale gauche de 3 mètres soit réduite à 2,3 mètres pour l'agrandissement au 33, Bois-Soleil (lot 1 721 059).

2009-08-270 SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR TRAVAUX RELATIFS À LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES - REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

Considérant que la Ville de Pincourt a conclu une entente en 2004 avec les municipalités membres du regroupement Municipalités locales I et que celle-ci vient à échéance le 1er décembre 2009;

Considérant les avantages de constituer un nouveau regroupement incluant plus de municipalités dont le nom sera le regroupement Laurentides – Outaouais;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurances de dommages avec ou sans franchise collective;

Considérant les avantages pour la Ville de Pincourt de participer à un regroupement, avec d'autres municipalités, pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que la firme René Laporte et Associés inc. est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en juillet – août 2009 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire risques en assurances de dommages pour le regroupement Laurentides-Outaouais et que celle-ci agira à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

Considérant que l'offre de service de René Laporte & Associés datée de juillet 2009 est valide pour la période du 1er novembre 2009 au 1er novembre 2014 et, que selon l'article 10 de l'entente de regroupement du regroupement Laurentides-Outaouais, les services de la firme René Laporte & Associés sont renouvelables sur une base annuelle;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la firme René Laporte & Associés pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, pour une durée d'un an, un contrat de service à la firme René Laporte & Associés pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée de juillet 2009.

Que ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- 1 446,28 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué.
- 1 446,28 \$, à laquelle il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré.

2009-08-271

SUJET: AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS N^{OS} 2009-04-134, 2009-03-087 ET 2009-03-088 - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1

**PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender les résolutions numéros 2009-04-134, 2009-03-087 et 2009-03-088 en remplaçant « GEN-2009-304-01 » par « SLC-2009-604 ».



Ville de **PINCOURT**

2009-08-272

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1 – PROJET SPÉCIAL SLC-2009-604

Suite à l'analyse des soumissions et au retrait de certains travaux d'électricité et de plantation d'arbres, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Bellevue, phase 1 à « Les Entreprises C. Sauvé inc. » pour un montant total de 431 089,56 \$, taxes applicables en sus.

Que cette dépense pour le projet spécial SLC-2009-604 soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2009-08-273

SUJET: AUTORISATION AUX OFFICIERS MUNICIPAUX DE PROCÉDER AUX TRAVAUX REQUIS POUR MODIFICATIONS D'USAGE DE LA ZONE C1-01 POUR Y INCLURE DES USAGES RÉSIDENTIELS DE MOYENNE ET HAUTE DENSITÉ.

Considérant les lettres d'intention des entreprises propriétaires des terrains dans la zone C1-01 et d'entreprises susceptibles de mettre en valeur rapidement ce territoire;

Considérant les bénéfices et retombées positives pour la Ville de Pincourt et ses citoyens, tant au niveau du développement et de la mise en valeur du territoire que des valeurs ajoutées en terme de services à la population au niveau sportif, récréatif et communautaire;

Considérant les recommandations de la direction générale;

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 3 août 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale, le Service de l'aménagement du territoire et le Service du greffe à procéder aux travaux requis et à soumettre pour approbation au conseil municipal, le plus rapidement possible et selon les délais prescrits par la loi, les travaux visant l'autorisation d'usage résidentiel de moyenne et haute densité dans la zone C1-01, soit, mais sans s'y restreindre:

- Les amendements nécessaires au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;



Ville de **PINCOURT**

- Les amendements nécessaires aux règlements d'urbanisme de la Ville de Pincourt et tout autre règlement connexe requérant de tels amendements;
- Les démarches visant l'émission de Certificat d'autorisation du MDDEP pour le développement du territoire;
- Les démarches visant l'implantation, selon les plans soumis par le MTQ, de la voie de service, de la bretelle d'accès à l'A-20 EST et de l'échangeur du boulevard de l'Île, le tout au frais du MTQ;
- Le projet d'entente visant la mise en place des infrastructures municipales dans la zone C1-01, visant à desservir le projet et établissant le niveau de participation de chacune des parties liées à l'entente;
- Les démarches visant l'implantation d'un centre sportif et communautaire et services connexes dans la zone.

Le tout selon les lettres d'entente entre les parties et les divers documents contractuels et légaux à intervenir entre les parties suivant réception du plan de lotissement proposé.

2009-08-274

SUJET: AUTORISATION DE PROCÉDER AUX DÉMARCHES VISANT UNE ENTENTE POUR L'IMPLANTATION DU SECOND TRONÇON DE LA VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 20 (BOULEVARD DU TRAVERSIER) ET D'UNE BRETELLE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 20 DIRECTION EST.

Considérant les recommandations de la direction générale;

Considérant l'approbation de la commission administrative spéciale du 3 août 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale et le service de l'aménagement du territoire à négocier avec le MTQ et à déposer au Conseil municipal pour approbation une entente visant l'implantation du second tronçon de la voie de service de l'autoroute 20 (boulevard du Traversier) et d'une bretelle d'accès à l'autoroute 20 EST, et, sans s'y restreindre, aux conditions suivantes :

- Cession par la Ville de Pincourt, à titre gratuit, de la superficie nécessaire à l'implantation des infrastructures de transport projetées par le MTQ;
- Que les coûts de construction de ces infrastructures soient aux frais du MTQ;
- Que la portion de la voie de service nécessaire à la mise en valeur de la zone C1-01 soit mise en place à court terme de façon à favoriser le développement qui y est prévu et qui était tributaire des décisions du MTQ quant au développement des infrastructures de transport;



Ville de **PINCOURT**

- Que le MTQ consente aux diverses conditions émises par la Ville de Pincourt dans ses correspondances et résolutions antérieures.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Transports, madame Julie Boulet, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, et à la direction territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie.

2009-08-275

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR EXEMPTION DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AUX PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement concernant l'exemption de taxe foncière générale aux propriétaires-occupants de nouvelles constructions résidentielles pour les années 2010 à 2014 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2009-08-276

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 97 037,54 \$, TAXES APPLICABLES EN SUS, DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR DES TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE PROJET DE RÉ-AMÉNAGEMENT DU PARC BELLEVUE, PHASE 1 – PROJET SPÉCIAL SLC-2009-604

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 97 037,54 \$, taxes applicables en sus, du surplus non affecté pour la réalisation de travaux additionnels dans le projet de réaménagement du parc Bellevue, phase 1 - projet spécial SLC-2009-604.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20h15 et s'est terminée à 20h50.



Ville de **PINCOURT**

2009-08-277

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2009

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20h51, de lever la séance du 11 août 2009.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE